

LA VOIX DE L'ECOLE



SNE ~ 13



SYNDICAT NATIONAL DES ECOLES

Trimestriel

n°133

Sept./Oct.. 2012

Le numéro 1 €

déposé le /12



**Rassemblons-nous
sur l'essentiel**

Sommaire

p. 2 Actualités : communiqués du SNE
p. 3, 4 Rythmes scolaires : sem' haine de 4 jours
p. 5 Fiche pratique : Tableaux d'avancement

p. 6 cotisations
p. 7 Adhésion
p. 8 Victimes de violences ? : Ne baissez pas les bras

ACTUALITES

Communiqué du 07/09/12 : Toujours plus ! Un second masque tombe sur les rythmes scolaires.

Toujours plus d'école annonce le Ministre de l'Education, et ce dès l'an prochain. Une vraie concertation n'aura donc pas lieu comme c'était à prévoir.

Malgré le front rompu de l'unité contre la semaine de quatre jours, une seule voix semble exister et une seule est autorisée à se faire entendre.

Fort d'une pétition ayant réuni plusieurs milliers de noms, de groupes de parents protestant contre les intentions d'allongement de temps scolaire et de syndicats d'enseignants commençant à réagir contre la remise en cause d'un dispositif jamais évalué, le **SNE-FGAF** fera tout pour se faire entendre et exiger la concertation prévue.

Le **SNE-FGAF** n'admettra pas en tout état de cause un dispositif qui fera travailler toujours plus et qui pénalisera les communes les plus modestes.

Il n'admettra pas non plus des journées à rallonge pour les enfants et l'occasion d'alourdir leur travail en prétextant l'étalement des programmes sur un temps beaucoup plus long.

Le **SNE-FGAF** persiste à penser comme bon nombre d'acteurs du terrain et de parents que la semaine de quatre jours reste possible avec une application raisonnée des programmes et le respect des priorités aux apprentissages fondamentaux.

Le **SNE-FGAF** dénonce en outre le manque de débat et l'exclusivité faite aux tenants d'un changement des rythmes sous les prétextes les plus divers.

Communiqué du 20/09/12: Après les 35 heures, voilà les 36 jours !

Vincent Peillon a annoncé sur BFM dimanche 16 septembre que l'année scolaire allait passer de 144 à 180 jours, et que la semaine compterait quatre jours et demi avec le mercredi matin travaillé. Tout cela à salaire constant...

Luc Chatel en a rêvé, Vincent Peillon l'a fait.

Assommés, les enseignants apprennent qu'ils devront travailler 36 jours de plus, alors même que la concertation n'est pas terminée. Cette annonce est une rupture dans la pensée de gauche (on se souvient des 35 heures, de la retraite à 60 ans et du Front Populaire) qui a toujours assimilé **progrès social et baisse du temps de travail**.

Aujourd'hui, les repères sont brouillés et la crise a fini d'épuiser la confiance dans les politiques de la part d'enseignants qui ont subi depuis des décennies les coups les plus rudes : baisse de pouvoir d'achat (20% en 20 ans), déclassement social (où est le prestige de nos instituteurs ?), caporalisation (contrôles tatillons, pape-rasserie envahissante) et violence endémique (plus de la moitié des enseignants s'assurent contre les risques professionnels)

Le SNE appelle tous les syndicats du premier degré à se rassembler pour sauver nos maigres acquis :

Pas une heure supplémentaire de travail sans rémunération ! La refondation ne se fera pas sur le dos des enseignants !



ALLO SNE 13

Jean-Pierre BIZZOZERO

Tel : 09 51 75 85 88 à Marseille

sne13@sne-csen.net

RYTHMES SCOLAIRES

« Sem » HAINE de 4 jours : je t'aime, eux non plus !

Dans la rubrique « rengaines culpabilisantes » les groupes de pressions dédiés de la bien-pensance, syndicats, associations, fédération de parents, sont en pointe pour faire aboutir la réforme sur les rythmes scolaires. Réforme à la prétendue unanimité qui se fissure et aux petits aspects d'imposture idéologique. Si notre Ministre estime que la France est "*le pays qui sacrifie ses enfants*". Au **SNE-FGAF**, nous estimons davantage que notre pays est celui qui sacrifie le mieux ses enseignants.

Evacuons d'emblée le fantôme des heures que les enseignants voudraient économiser par le maintien du dispositif à quatre jours. Basés sur des calculs pour le collège avec 18 heures d'enseignement pour les profs, on compte 1,5 heure de préparation, d'évaluation et d'actualisation de ses connaissances pour une heure de cours. Rapporté au primaire avec la pluridisciplinarité pour justifier l'équivalence des temps hors classes, cela donnerait 65 heures par semaine ! Et on ne dit pas encore tout !!! « Pour le bien de l'enfant », il faudrait plus de jours d'école nous assène-t-on. Parmi nos homologues syndicaux, il y en aurait même pour considérer cela comme une revalorisation : on prend peur en période de crise économique ! Si les anciens rythmes avaient donné satisfaction, nous en aurions eu vent mais l'essentiel n'est pas là, et de beaucoup.

Plaçons-nous du côté de la famille lieu de vie de l'enfant. Le **SNE-FGAF** le répète depuis longtemps, les arguments pour la semaine de 4 jours sont sans appel :

Adaptation à l'évolution de la famille (parents séparés). Les enfants concernés peuvent alors passer plus de temps avec ses parents.

Repos pour les enfants de deux jours consécutifs sans le stress de se préparer le samedi matin.

Uniformité avec le rythme des parents car souvent les parents ne travaillent pas le samedi matin.

Plus de repos pour enfants inscrits aux centres de loisirs les mercredis.

Uniformité avec les collégiens qui n'ont pas cours le samedi matin.

Moins d'absentéisme le samedi matin et pendant les périodes précédant ou suivant les vacances.

Stabilité de l'emploi du temps hebdomadaire avec un rythme général national.

Et les arguments chronobiologistes alors ?

La semaine de 4 jours se voit critiquée car perturbatrice selon certains chercheurs. Que penser par exemple de la mauvaise qualité du sommeil ? Cette dernière a pour corollaire une altération des capacités d'apprentissage entraînant une faible réussite scolaire pouvant aller jusqu'au retard scolaire, des troubles d'anxiété, de dépression et du comportement (violence, hyperactivité, ...). Et bien nous la devons aux parents, pas à l'Ecole. Sans compter que si quelqu'un s'était à un seul moment soucié des rythmes biologiques de l'enfant, on attendrait tous qu'ils se réveillent naturellement. Il n'y a rien de plus néfaste pour un cerveau en construction que le manque de sommeil et les réveils artificiels sont réputés éminemment destructeurs pour la santé. Que penser de ces rangées d'enfants que l'on voit chanceler sur leurs bancs deux bonnes heures avant le lever du soleil en hiver ? La chronobiologie ? PRETEXTE. On ne nous la sort que pour nous faire passer des réformes.

Pour la semaine scolaire de 4 jours et celle de 4,5 (samedi matin), les élèves réalisent leurs meilleures performances le jeudi et le vendredi matin, les moins bonnes le lundi et, à un degré moindre, pendant la demi-journée précédant le congé de fin de semaine, généralement le samedi matin, occasionnellement le vendredi après-midi. Le mercredi sans cours semble donc favorable puisque l'attention est renforcée le jeudi. Les mauvaises performances du lundi seraient alors imputables à des couchers tardifs le week-end. Donc, encore une fois, problèmes dus aux parents...Pour aller dans ce sens, une étude récente concernant les enfants (TESTU F., MAINTIER C., ALAPHILIPPE D., LE FLOC'H N., JANVIER B. — *Etude comparative des durées et des horaires du sommeil nocturne d'enfants de cinq à dix ans selon leur âge et leur environnement socio-économique*. Arch.

(suite p 4)

RYTHMES SCOLAIRES

avec la semaine de 4 jours) et précise que : « *La nuit du mardi au mercredi apparaissait privilégiée, les Pediat2007, 11, 85-92.* » analyse le sommeil des enfants en fonction de leur origine sociologique (rien à voir enfants dormaient davantage en raison d'un lever plus tardif. Cette récupération n'était plus retrouvée à partir du CM1 chez les enfants de ZEP en raison d'un coucher plus tardif et d'un lever qui restait matinal. » Preuve que les cours le mercredi matin pour les plus jeunes ne semblent pas forcément une bonne idée. Aucune différence notable non plus n'a été relevée entre la semaine de 4 jours et celle de 5 jours (entre le CE2 et la sixième) dans les recherches de Nicole Devolvé et Benoît Jeunier, « *Effets de la durée du week-end sur l'état cognitif de l'élève en classe au cours du lundi* », Revue française de pédagogie, n° 126, janvier 1999, Nicole Devolvé et W. Davila, « *Effets de la semaine de classe de quatre jours sur l'élève. Les rythmes scolaires en Europe* », Enfance, n°5, 1994.

Le **SNE-FGAF** se refuse à expliquer l'échec français avec des études contradictoires. Aussi, reconsidérons qu'un enfant français travaillait (avant la semaine de 4 jours) 250 heures de plus que son homologue finlandais du même âge (source Eric Charbonnier, de la direction de l'éducation de l'Organisation de coopération et de développement économiques) sans pour autant parvenir à l'excellence.

Le **SNE-FGAF** pense que l'on peut envisager d'autres solutions pour conserver une semaine de 4 jours sous le signe de l'efficacité des apprentissages. François Testu, auteur notamment de "*Rythmes de vie et rythmes scolaires*", estime que rallonger la matinée serait une solution, la matinée étant plus propice aux apprentissages car l'attention de l'enfant étant plus soutenue qu'après la pause méridienne. Pour être synthétique, nous pensons également que nous travaillons mal. L'enseignant ? Non ! Le système éducatif : oui !

Le **SNE-FGAF** pense qu'une des sources majeures de l'échec scolaire français est le saupoudrage indigeste imposé au fil des gouvernements successifs et les strates de charges de travail pour les enseignants et les élèves qui n'ont rien à voir avec les missions fondamentales de l'école et une application raisonnée des programmes..... Prenons un exemple concret parmi tant d'autres : à quoi bon faire 2 ans d'espagnol, 2 ans d'anglais, 3 ans d'allemand par exemple ? L'élève verra-t-il son niveau de langue vivante étrangère renforcé ? Non, il saura juste dire « bonjour » en 3 langues en rentrant au collège. Et que dire des cours d'informatique dispensés par un professeur des écoles qui n'y connaît rien ? Un cycle acro-gym imposé par un IEN à travers un projet d'école ? Si les rythmes scolaires étaient une variable explicative forte de l'échec scolaire, le **SNE-FGAF** rejoindrait sans réserve le ministre. Mais pour le **SNE-FGAF**, il est possible de faire classe 4 jours de manière efficiente pour préserver un mercredi sportif et artistique ainsi qu'un week-end familial éducatif et paisible.

Pour les enseignants de terrain, la réussite scolaire est davantage liée à la rationalisation des programmes autour des savoirs fondamentaux, au nombre d'élèves par classe, à l'effort, à l'autorité bienveillante recouvrée des enseignants et de l'Institution, à la reconnaissance des métiers de Directeur d'école et d'Employé de Vie Scolaire (EVS), à l'existence des RASED. Ce sont ces leviers rationnels qui devraient être au cœur d'une politique éducative gouvernementale efficace. Tout le reste consiste à discuter tranquillement sur le pont du paquebot « éducation nationale » en se dirigeant droit sur l'iceberg de l'échec scolaire. Seul le **SNE-FGAF** est opposé à la mise en place de cette réforme passéiste.

*Philippe CHARBONNEL, Secrétaire Général du SNE
Ange MARTINEZ, Secrétaire National à la Pédagogie – SNE 83
Eric MARTIN, Secrétaire Départemental Adjoint – SNE 83*

FICHE PRATIQUE

LES PROMOTIONS

- ↪ Les promotions des instituteurs se font par année civile.
- ↪ Les promotions des professeurs des écoles se font par année scolaire.

La CAPD de décembre se prononcera sur les promotions :

- des instituteurs promouvables entre le 1/01/2013 et le 31/12/2013
- des professeurs des écoles promouvables entre le 1/09/2012 et le 31/08/2013

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Corps des Instituteurs

Echelons	Choix	Mi-choix	Ancienneté
Du 1 ^{er} au 3 ^e			9 mois
Du 3 ^e au 4 ^e			1 an
Du 4 ^e au 5 ^e , du 5 ^e au 6 ^e	1 an 3 mois	1 an 6 mois	1 an 6 mois
Du 6 ^e au 7 ^e	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
Du 7 ^e au 8 ^e , du 8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
Du 9 ^e au 10 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois

Corps des Professeurs des Ecoles

Echelons	Grand-Choix	Choix	Ancienneté
Du 1 ^{er} au 2 ^e			3 mois
Du 2 ^e au 3 ^e			9 mois
Du 3 ^e au 4 ^e			1 an
Du 4 ^e au 5 ^e	2 ans		2 ans 6 mois
Du 5 ^e au 6 ^e , du 6 ^e au 7 ^e , Du 7 ^e au 8 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 9 ^e au 10 ^e	3 ans	4 ans	5 ans
Du 10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Passage en Hors classe

Il n'y a pas de demande à faire, tous les PE sont rangés par barème et sont intégrés dans le corps en fonction du nombre de postes attribués au département par le ministère

Barème* : (échelon P.E. X 2) + Note

Exemple : un P.E. au 11^{ème} échelon avec 19 de note aura un barème de : (11 X 2) + 19 = 41 points.

<u>Avancement en Hors- Classe</u>	
Echelons	Durée d'échelon
Du 1 ^{er} au 2 ^{ème}	2 ans 6 mois
Du 2 ^{ème} au 3 ^{ème}	2 ans 6 mois
Du 3 ^{ème} au 4 ^{ème}	2 ans 6 mois
Du 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans 6 mois
Du 5 ^{ème} au 6 ^{ème}	3 ans
Du 6 ^{ème} au 7 ^{ème}	3 ans

*Si vous êtes directeur, selon le département vous pouvez bénéficier d'une bonification de 1 point

*Si vous exercez en REP vous bénéficiez d'une bonification de 1 point

Répercussions financières

des changements d'échelon

Vous pourrez effectuer vos calculs à l'aide de la grille ci-dessous. Le point d'indice mensuel valant **4,6303** € brut.

Echelon	Instit.	PE	PE HC
1	341	349	495
2	357	376	560
3	366	432	601
4	373	445	642
5	383	458	695
6	390	467	741
7	399	495	783
8	420	531	
9	441	567	
10	469	612	
11	515	658	

Le SNE fait PLUS pour ses adhérents en leur offrant une protection juridique professionnelle

Le SNE a signé avec la GMF un contrat collectif de protection juridique assurant

↪ la défense pénale de ses adhérents.

Ce contrat couvre la défense professionnelle de ces enseignants, s'ils sont

- **pénalement poursuivis** dans l'exercice de leurs fonctions
- **personnellement victimes d'infractions** (violences, injures, diffamation, dénonciation calomnieuse) ou **de harcèlement moral**.

Ce contrat de défense pénale, conçu pour répondre à des besoins spécifiques exprimés par le SNE permet à chacun de ses membres

- **de bénéficier d'une aide immédiate**, 24 h/24 et 7 jours/7
- **de faire jouer la présomption d'innocence** et de bonne foi de l'enseignant poursuivi
- **d'obtenir une aide juridique et financière** et un soutien immédiat important en matière pénale.

↪ **la garantie "défense disciplinaire"** qui prend en charge la défense des intérêts de l'assuré faisant l'objet d'une procédure disciplinaire

ET DESORMAIS 2 NOUVELLES GARANTIES :

↪ **la garantie pour atteinte aux biens** sur le lieu d'exercice et dans l'exercice de ses fonctions (bris de lunettes, détérioration de matériel, pneus crevés, détérioration du véhicule ...)

↪ **les recours et poursuite en cas de menaces**

AINSI qu'une défense pénale renforcée en cas de harcèlement

La GMF, l'un des tout premiers assureurs des particuliers avec plus de 3 millions de Sociétaires, assure principalement les agents des Services Publics, notamment ceux du Ministère de l'Éducation Nationale.



Le prélèvement automatique pour un paiement fractionné

Il suffit de renvoyer votre bulletin d'adhésion accompagné de l'autorisation de prélèvement ci dessous accompagnée d'un R.I.B., d'un R.I.P. ou d'un R.I.C.E.

L'année suivante, sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin de l'année scolaire.

Pour plus de renseignements consulter le site du SNE www.sne-csen.net rubrique
ADHESION

✂

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec mon créancier.		N° NATIONAL D'EMETTEUR 452 955	
NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE _____ _____ _____ _____		NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER Syndicat National des Écoles S.N.E. - C.S.E.N. 4 rue de Trévisse 75009 PARIS	
Compte à débiter Code établissement Code Guichet _ _ _ _ _ _ _ _ _ Numéro de compte Clé RIB _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _		NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DÉBITER _____ _____ _____	
Date et signature du titulaire du compte A _____, le _____		Signature	

Département d'exercice / /

Nouvel adhérent

Ré adhésion

M/Mme/Mlle : Nom et prénom : Date de naissance :

Adresse très précise : (une zone peut rester vide)

Immeuble – Résidence – Zone...

Numéro + rue, avenue, route...

Mention spéciale (BP, lieu-dit...)

Code postal Ville

Situation : Adjoint Directeur (Nb de classes :)

Corps des Ecoles : Hors Classe : Échelon : ... Indice : Temps partiel (quotité :) Disponibilité Retraité

Montant cotisation : € Soutien départemental : €

TOTAL VERSE : €

Date :

Règlement par : Prélèvement automatique
(rayer les mentions inutiles) ou en chèques (3 maximum)

Signature :

☎ :

mail personnel :

Lieu d'exercice :

Elémentaire Maternelle Autre (.....)

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ : mail :

Spécialiste (préciser

COTISATIONS PARTICULIERES

Disponibilité, congé parental :	20 €
M1 et M2:	20 €
Retraités et T1	90 €
Temps partiels, au prorata du temps minimum	90 €
Couples :	(Addition des 2 adhésions) X 75 %

La loi n°78-17 du 6/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux individus un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de votre section

L'adhésion au SNE donne droit à la **protection juridique** de la GMF, la **garantie "défense disciplinaire"** qui prend en charge la défense des intérêts de l'assuré faisant l'objet d'une procédure disciplinaire, la **garantie pour atteinte aux biens** et aux **recours et poursuite en cas de menaces** ceci sans supplément de cotisation

COTISATIONS : année scolaire 2012/2013

Catégories	Échelons	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	
Instituteur Adjoint		<i>A noter : 66% du montant de la cotisation syndicale seront déductibles de votre impôt sur le revenu de l'an prochain. Vous recevrez un reçu attestant ce versement.</i>						135 €	137 €	143 €	150 €	159 €	174 €
I. Directeur classe unique - gr. 1							137 €	141 €	146 €	154 €	161 €	177 €	
I. Directeur 2 à 4 classes - gr. 2							141 €	143 €	150 €	156 €	166 €	180 €	
I. Directeur 5 à 9 classes - gr. 3							143 €	146 €	154 €	159 €	168 €	184 €	
I. Directeur 10 cl. et plus - gr. 4							146 €	150 €	156 €	161 €	171 €	188 €	
Professeur des Écoles				135 €	143 €	150 €	159 €	168 €	180 €	195 €	211 €	226 €	
PE. Directeur classe unique - gr. 1				137 €	145 €	154 €	161 €	170 €	186 €	199 €	214 €	228 €	
PE. Directeur 2 à 4 classes - gr. 2				141 €	148 €	156 €	166 €	174 €	188 €	202 €	216 €	231 €	
PE. Directeur 5 à 9 classes - gr. 3				143 €	154 €	159 €	168 €	177 €	193 €	205 €	221 €	237 €	
PE. Directeur 10 cl. et plus - gr. 4				150 €	156 €	161 €	171 €	180 €	195 €	209 €	223 €	240 €	
Prof. des Écoles hors classe		168 €	193 €	205 €	221 €	237 €	251 €	267 €					
HC. Directeur classe unique - gr. 1		171 €	195 €	209 €	223 €	240 €	255 €	271 €					
HC. Directeur 2 à 4 classes - gr. 2		174 €	199 €	211 €	226 €	243 €	258 €	273 €					
HC. Directeur 5 à 9 classes - gr. 3		177 €	202 €	216 €	228 €	246 €	260 €	278 €					
HC. Directeur 10 cl. et plus - gr. 4		180 €	208 €	221 €	234 €	248 €	264 €	281 €					

Première adhésion : cotisation 90€ (sauf cotisation particulière (voir tableau))
L'Etat vous rembourse **66%** de votre cotisation (**coût réel de votre cotisation 30€**)

VICTIME DE VIOLENCES, DE MENACES, DE HARCELEMENT, D'INJURES ?

NE BAISSÉZ PAS LES BRAS !

Dans un article du 31 août, Le Figaro rapporte que d'après les chiffres de la MAIF, 55% des enseignants souscrivent une assurance complémentaire de soutien moral et financier en cas d'agression et/ou d'accident. Reconnaisant une épouvantable dégradation des conditions de travail et l'abandon de la hiérarchie en cas d'agression d'un de ses fonctionnaires, le Figaro insiste aussi sur la judiciarisation des faits et l'exposition des enseignants devant toutes les dérives générées par le sacrifice de l'école en lui ôtant toute autorité.

Le SNE-FGAF publiera cette année toute une série de conseils et de démarches pour se défendre et être défendu. Pour commencer, un constat, une réflexion et une mise au point :

Le **SNE-FGAF** dénonce ces faits depuis des années. Les réponses à l'issue des tables rondes sur la violence à l'école ou les beaux discours ne portent qu'à constater que nous sommes notre propre recours devant une idéologie de prévention et d'évitement.

L'essentiel est dans le retour de l'autorité de l'école avec l'application des lois et des moyens forts de répression devant les agressions. L'essentiel, c'est la prise de responsabilité de la hiérarchie avec l'application de l'article 11* régissant la protection due aux fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions. Encore faudra-t-il aussi que dans l'avenir, les prises de conscience soient suffisamment fortes pour qu'on en finisse avec l'angélisme idéologique aveugle et anachronique des préventions a minima et des intentions moralement conformes à la bien pensée. Nous n'en sommes peut-être pas si loin. Tant d'excès sont commis, tant de collègues sont touchés qu'il n'est pas impossible de pouvoir espérer le grand jour pour les faits de violence.

En attendant, le **SNE-FGAF** poursuit sa politique de défense des personnels en offrant à **ses adhérents** une protection juridique complète** avec écoute et couverture financière en cas de besoin***.

****Dans notre prochain numéro, l'intégralité de l'article et un modèle de lettre à adresser à la hiérarchie en cas de problème. Pour les adhérents du SNE, nous contacter directement avec votre numéro d'adhésion pour la constitution de votre dossier et les courriers à adresser.***

*****La protection juridique est automatiquement active dès réception de l'adhésion au SNE-FGAF***

******conseillers et avocats 7 jours/7 et 24 h/24 en cas de conflit avec la hiérarchie, la municipalité, les parents, violence et harcèlement, injures, insultes ... désignation d'un avocat et frais juridiques couverts à hauteur de 100.000 € si nécessaire***

Outre la protection juridique l'adhésion au SNE donne droit aussi grâce à la GMF à la **garantie "défense disciplinaire"** qui prend en charge la défense des intérêts de l'assuré faisant l'objet d'une procédure disciplinaire, la **garantie recours pour atteinte aux biens** et aux **recours et poursuite en cas de menaces** ceci sans supplément de cotisation.

Méfiance face au racolage

Nous sommes interrogés quant aux affirmations tonitruantes de certains syndicats : Lors d'une inspection, les documents exigibles se limitent au registre d'appel, aux livrets scolaires et aux consignes de sécurité.

Si les textes cités confirment en effet que le cahier journal, les préparations et autres progressions sont « non obligatoires », ils omettent de souligner que l'IEN, supérieur hiérarchique et chef de service, a pour mission d'évaluer le travail du PE. Pas besoin d'être devin pour savoir ce que contiendra le rapport. Un IEN habile saura contourner l'absence des documents et accabler le collègue sur des points beaucoup plus difficiles à dénoncer.

De là à penser que certains syndicats mettent volontairement des collègues en difficulté pour obtenir une adhésion, il y a un pas que nous ne franchirons pas. **Il demeure que pour le SNE, notre conception du syndicalisme est toute autre : ne jamais mettre en difficulté le collègue, mais le défendre avec loyauté et honnêteté. L'IEN n'est pas notre ennemi.**

Nos revendications sont portées au niveau du pouvoir élu, pas de ses fonctionnaires. C'est peut-être moins vendeur, mais sans doute plus honorable.

Pierre FAVRE